

## Plan d'amélioration - QUALITÉ DU MILIEU DE VIE EN RI-RTF

Nom de l'établissement : Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Ouest-de-l'Île-de-Montréal

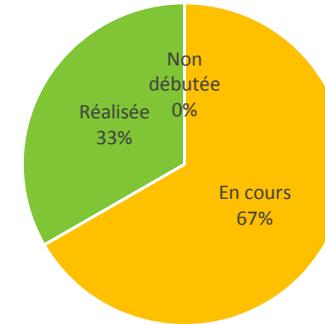
Nom de l'installation visitée : Programme Soutien à l'autonomie des personnes âgées

Région : Montréal

Date de la visite : 30 septembre 2015

Suivi des recommandations au : 30 septembre 2016

État d'avancement



	Non débutée	En cours	Réalisée	Total
Les pratiques organisationnelles, administratives et professionnelles	0	4	2	6
Les activités de la vie quotidienne dans un milieu adapté	0	0	0	0
<b>Total</b>	<b>0</b>	<b>4</b>	<b>2</b>	<b>6</b>

**PARTIE 1 : Les pratiques organisationnelles, administratives et professionnelles**

	Recommandations	Échéancier	Reddition de compte au			Reddition de compte au			Reddition de compte au		
			23 décembre 2015			30 septembre 2016			30 septembre 2017		
			Non débutée	En cours	Réalisée	Non débutée	En cours	Réalisée	Non débutée	En cours	Réalisée
1	Le MSSS recommande que l'établissement prenne davantage de moyens pour assurer la qualité des services rendus aux usagers confiés à une ressource.								x		
2	Le MSSS recommande que l'établissement mette en place des mécanismes pour promouvoir les droits des usagers, notamment ceux confiés à une ressource.						x			x	
3	Le MSSS recommande que l'établissement prenne les moyens pour réaliser, en partenariat avec le comité des usagers, une démarche structurée d'évaluation de la satisfaction des usagers et de leurs proches, distincte de celle réalisée dans le cadre de l'agrément.						x			x	
4	Le MSSS recommande que l'établissement prenne davantage de moyens afin d'améliorer le processus d'élaboration et de suivi des plans d'intervention des usagers confiés à une ressource.								x		
5	Le MSSS recommande que l'établissement prenne les moyens nécessaires afin de compléter et transmettre tous les documents essentiels qui permettront aux ressources d'offrir des services adaptés aux besoins de l'utilisateur.								x		
6	Le MSSS recommande que l'établissement prenne les moyens afin de diffuser un protocole d'application des mesures de contrôle portant sur l'isolement et la contention.										
7	Le MSSS recommande que l'établissement prenne les moyens pour améliorer davantage son partenariat avec les ressources et en assurer le maintien.								x		
8	Le MSSS recommande que l'établissement élabore les procédures nécessaires au suivi professionnel des usagers au regard de toutes les étapes d'un placement dans une ressource.								x		